Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

REPUBLIQUE FRANC Publié le 11/01/2024

ID: 060-216006148-20240109-2024_D007-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS **SEANCE DU 09JANVIER 2024** Délibération n° 2024 D007

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 janvier à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET. Maire.

Etaient présents : Mes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT,

Ms Frédéric LANGLOIS, Cédric DEMARCY, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE,

Absents avec pouvoirs: Mme Catherine GAMICHON-NOEL pouvoir Jean-Claude BAGUET, Mme Dorothée GARNIER pouvoir à Pascaline HAMONIER, M. Patrick LAURENT

Absents excusés: Mme Murielle CAILLEUX, Sylvain CUYER,

Secrétaire de séance : Mme Pascaline HAMONIER.

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 15

> EN EXERCICE: 15

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 13

Date de la convocation : 02 janvier 2024

OBJET: DOSSIER SUBVENTION 2024 – Acquisitions de deux tables de pique-nique

Monsieur le Maire indique aux membres présents que dans le cadre de vie, il est nécessaire d'acquérir deux tables de pique-nique. Le cout hors taxes s'élève à 4 559€78.

Le plan de financement de cette opération serait la suivante :

Coût total HT:

4 559€78 HT

Département : 37% 1 687€12

Commune : 23% 2 872€66

Le projet étant susceptible d'être subventionné par de le Conseil Départemental pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 11/01/2024

ID: 060-216006148-20240109-2024_D007-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 pour, 0 contre, 0 abstentions des membres présents et représentés DECIDE DE :

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus, sollicite une subvention auprès de la Département pour l'année 2024,

Prévoit le financement ci-dessus au budget 2024,

Autorise et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération

POUR COPIE CONFORME Jean-Claude BAGUET, Maire

